

Département de la Haute-Garonne
Commune de Castanet-Tolosan

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.2.A

LISTE DES SERVITUDES
D'UTILITE PUBLIQUE (SUP)



Géomètre-Expert



Modélisation 3D & BIM



Prestations par drone



Urbanisme & Paysage



Ingénierie VRD



A.M.O. patrimoniale

Agence de MONTAUBAN

60 Impasse de Berlin
Albasud - CS 80391
82003 MONTAUBAN Cedex
Tél 05 63 66 44 22

Agence de GRENADE

1289 Rue des Pyrénées - BP 3
31330 GRENADE/GARONNE
Tél 05 61 82 60 76

contact@urbactis.eu
www.urbactis.eu

Dossier n°130233

DESIGNATION OFFICIELLE DE LA SERVITUDE	DESIGNATION DU GENERATEUR	REFERENCE DE L'ACTE QUI L'INSTITUE	DESIGNATION DU SERVICE LOCALEMENT RESPONSABLE
AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques	Eglise Saint Gervais et St Protais (section AH, parcelle n °96)	Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques le 27 mai 1993	Service territorial de l'Architecture et du Patrimoine 32 rue de la Dalbade BP811 31080 - TOULOUSE CEDEX 6
	Aqueduc de Castanet ou du Perrier recevant le ruisseau de Lacande ou de Castanet	Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques le 24 avril 1998	
	Ecluse et maison éclusière de Castanet ou du Perrier sur le canal du Midi	Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques le 24 avril 1998	
AC2 – Servitudes de protection des sites naturels et urbains	Le canal du Midi	Site classé par arrêté ministériel du 4 avril 1997	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Cité Administrative -Bâtiment G 2 Bd Armand Duportal 31074 - TOULOUSE CEDEX 9
	Les paysages du canal du Midi	Site classé par décret du 25 septembre 2017	Pôle de compétence Canal du Midi <ul style="list-style-type: none"> • la direction départementale des territoires (DDT), • la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), • la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), • le service départemental de l'architecture et du patrimoine (SDAP), • et Voies navigables de France (VNF).
I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Liaison aérienne 225KV Portet- St Simon - Verfeil	Articles L.321- 1 et suivants et L.323-3 et suivants du Code de l'énergie Déclaration d'utilité publique	RTE - Groupe Maintenance Réseaux Pyrénées 87, rue Jean Gayral 31200 Toulouse

PM1 - Servitudes résultant du plan de prévention des risques naturels prévisibles	Plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements différentiels de terrains consécutifs au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux	Arrêté préfectoral du 01 octobre 2013	Direction Départementale des Territoires Service Risques et Gestion de Crise Bât A - Cité administrative Bd. Armand-Duportal 31074 TOULOUSE CEDEX 9
PM1 - Servitudes résultant du plan de prévention des risques naturels prévisibles	Plan de prévention des risques naturels prévisibles inondation de Castanet-Tolosan	Arrêté préfectoral du 21 janvier 2014	Direction Départementale des Territoires Service Risques et Gestion de Crise Bât A - Cité administrative 2 Bd. Armand-Duportal 31074 TOULOUSE CEDEX 9
PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat	Faisceau hertzien Toulouse – Montpellier Tronçon Ramonville - Mas Saintes Puelles	Décret du 6 mai 1976	SNIA pôle de Bordeaux BP 60284 33697 Mérignac cedex
	Centre radioélectrique de Toulouse – Mervilla	Décret du 19 février 1970	
	Faisceau hertzien Mont-de-Marsan – Villemagne-La Régine	Décret du 10 avril 2012	
T4 – Servitudes aéronautiques de balisage	Aérodrome de Toulouse - Francazal	<ul style="list-style-type: none"> - Articles L.6372-8 à L.636372-10 du Code des Transports - Article R.126-3 du Code de l'urbanisme 	SNIA pôle de Bordeaux BP 60284 33697 Mérignac cedex
T5 – Servitudes aéronautique de dégagement des aérodromes	Aérodrome de Toulouse - Francazal	Arrêté ministériel du 9 juillet 1976	SNIA pôle de Bordeaux BP 60284 33697 Mérignac cedex
T7 – Servitudes aéronautiques établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières	Aérodrome de Toulouse - Francazal	<ul style="list-style-type: none"> - Articles L.6372-8 à L.636372-10 du Code des Transports - Article R.126-3 du Code de l'urbanisme - Arrêté interministériel du 25 Juillet 1990 	SNIA Pôle de Bordeaux Aéroport Bloc technique BP 60284 33694 Mérignac cedex